

Marssac Info

Journal Municipal d'information

Septembre 2020 - N° 104



Vive la rentrée !

Septembre 2020, une rentrée « pas comme les autres » que nous avons voulue « comme les autres ». Bien sûr, nous avons mis en place scrupuleusement les protocoles sanitaires transmis par les ministères et je tiens à remercier une nouvelle fois l'ensemble des agents municipaux, les acteurs de l'école, comme les présidents d'association, pour leur sens des responsabilités et leur implication dans la mise en place de ces mesures.

Mais la rentrée ne se résume pas à cette pandémie qui a changé nos vies depuis le mois de mars. Nous souhaitons regarder devant nous, nous voulons continuer d'avancer... Et cette nouvelle école dont les enfants ont franchi le seuil pour la première fois ce 1^{er} septembre en est la preuve.

Grace aux efforts de tous et malgré les contraintes liées à la pandémie, les travaux se sont terminés à temps et dans de bonnes conditions.

Nous sommes fiers aujourd'hui de laisser notre bébé dans de bonnes mains, celles des enseignant(e)s et des personnels encadrants qui, maintenant, vont se l'approprier et vivre avec les enfants de nouvelles aventures.

Cette rentrée, c'est aussi celles des associations, toujours aussi dynamiques et positives malgré les aléas du Covid. Nous les avons quasiment toutes rencontrées début septembre afin de caler les protocoles sanitaires à mettre en œuvre pour permettre la réouverture du complexe omnisport et des autres salles municipales. Tout est prêt pour la reprise des activités, tant attendue de leurs adhérents. Merci à eux pour leur mobilisation sans faille au service des marssacois.

Cette rentrée, enfin, verra le lancement d'une belle aventure pour nos aînés qui nous ont souvent fait part de leur souhait d'être aidés pour mieux se débrouiller avec les smartphones ou les tablettes.

Leur demande a été entendue. Grâce à la mobilisation du Centre Communal d'Action Sociale, deux ateliers gratuits sont d'ores et déjà programmés à Marssac pour répondre à leurs attentes. L'inscription se fait sur coupon papier, à remplir et adresser au CCAS de Marssac (cf. P36 du MI).

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle rentrée.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Anne-Marie Rosé



[sommaire]

Les travaux sur notre commune	p 3
Visite de la nouvelle école en avant-première	p 4
Vive la rentrée	p 5 à 8
Aide loisirs enfants	p 9
L'Agglomération du Grand Albigeois accompagne les jeunes parents	p 9
Des initiatives pour nos aînés	p 10
Speed Vide-dressing 2020 annulé	p 11
Le football repart à Marssac	p 11
«Qi Gong, Taï Chi Chuan, Yoga» énergie, équilibre et détente	p 12
Les amis de l'école : association en danger	p 13
Devenez distributeur du Marssac Info	p 13
Marssac Basket Club : bilan de la saison	p 14
Marssac Badminton, un jeune club en plein développement	p 14
De nouveaux projets pour la rentrée chez DuolaB – Temps Danse	p 15
Annulation de la course du Primeur	p 15
Ambiance Scandale : projets artistiques 2020/2021	p 16
Les cours de Judo reprennent	p 17
Cette année, mettez-vous au Tennis	p 17
Gymnastique volontaire : un capital santé	p 18
Inscription au catéchisme	p 18
Mélodie n'Sol reprend ses activités	p 19
Marssac : un riche tissu associatif	p 20
Luttons contre le moustique tigre	p 21
Nouveau à Marssac : un cabinet de sophrologie	p 22
Un nouveau garage à Marssac	p 22
Quelques images de la course «La route d'occitanie»	p 23
Rando zéro déchet	p 24
Compte-rendu du Conseil Municipal	p 25 à 32
Campagne d'effarouchement des étourneaux	p 32
76 ^{ème} anniversaire de la libération de Gaillac	p 33
Tartes et confitures	p 34
Tempo Harmony : vivement la reprise	p 34
Numéros utiles	p 34
Rencontre entre les nouveaux élus et le personnel municipal	p 35
Numérique : des ateliers gratuits pour les séniors	p 36

Précision

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations

Tirage : 1 600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Votre Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi

8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

accueil@marssac-sur-tarn.fr

www.marssac-sur-tarn.fr

Une assistante sociale, reçoit sur rendez-vous le mardi de 9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20

Retrouvez votre Marssac Info

TOUT EN COULEUR

sur : www.marssac-sur-tarn.fr

Vous souhaitez communiquer, vous êtes une association, une entreprise. Vous voulez annoncer un évènement, une manifestation, des résultats...

LA DÉPÊCHE

Paulette Cluzel, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure également le poste de correspondante pour la commune de Marssac.

Vous pouvez lui transmettre vos brèves ou vos articles et photos pour les activités ou les évènements que vous organisez et pour lesquels vous souhaitez une parution en page locale sur la Dépêche.

La Grèze - 81150 BERNAC - tél 05 63 55 22 81 - popojournal@outlook.fr

Le Tarn Libre
Le journal du Tarn

Envoyez vos articles et vos photos à redaction@letarnlibre.com

Marssac Info

Envoyez vos articles et vos photos à communication@marssac-sur-tarn.fr

à vous !

Vous souhaitez donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

communication@marssac-sur-tarn.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

Les travaux sur notre commune**Abattage**

L'entreprise AGRI SUD-OUEST est intervenue en juillet pour procéder à l'abattage d'arbres qui étaient soit morts (Parc municipal Nadine Montois), soit malades (Saint Exupéry et rue de Florentin), soit gênants (impasse Tonimarié).

**La rue Tonimarié désormais en impasse**

La sortie de la rue sur l'avenue d'Albi a été fermée le 18 août dernier afin de sécuriser définitivement la dernière portion de cette voie que trop de véhicules,

roulant trop vite, empruntaient chaque jour. Ce tronçon est maintenant réservé aux seuls riverains.

**Les travaux de l'été**

Cet été, les travaux des agents de la commune ont été essentiellement consacrés :

Aux espaces verts : arrosage des fleurs et des arbres plantés ces dernières années ainsi que les terrains de sport. Désherbage et nettoyage. Taille et nettoyage des espaces vert près des écoles.

Aux bâtiments des écoles : les travaux ont été centrés sur la nouvelle école (mise en place de rayonnages, du système d'accès par badge, rangements, pose des distributeurs de savon, papier...) sans oublier les petits travaux d'entretien courant dans l'école maternelle et le CLAE.



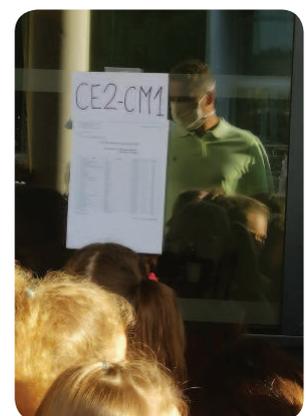
Nouvelle école élémentaire et agrandissement de la cantine scolaire

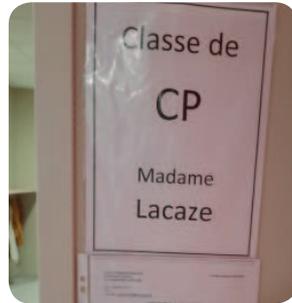


Visite de la nouvelle école en avant-première

Covid oblige, peu de monde avait été invité pour cette avant-première qui a réuni quelques élus, enseignants et représentants des parents d'élèves ainsi que Madame l'inspectrice, Monsieur le directeur et Monsieur Cousinié, architecte de l'opération. Ce dernier a animé la visite de ses nombreuses explications qui ont permis à tous de mieux saisir les aspects techniques du bâtiment notamment en matière d'acoustique, de régulation de la chaleur et de régulation de la lumière, points forts de notre nouvelle école.









Marssac Info



Aide loisirs enfants : pour une rentrée sportive et culturelle pour tous

Comme tous les ans, le CCAS renouvelle l'attribution de l'aide annuelle aux familles rencontrant des difficultés financières pour l'inscription de leurs enfants aux différentes activités sportives ou culturelles proposées par les associations et/ou clubs de Marssac. (*)

Qui peut en bénéficier ?

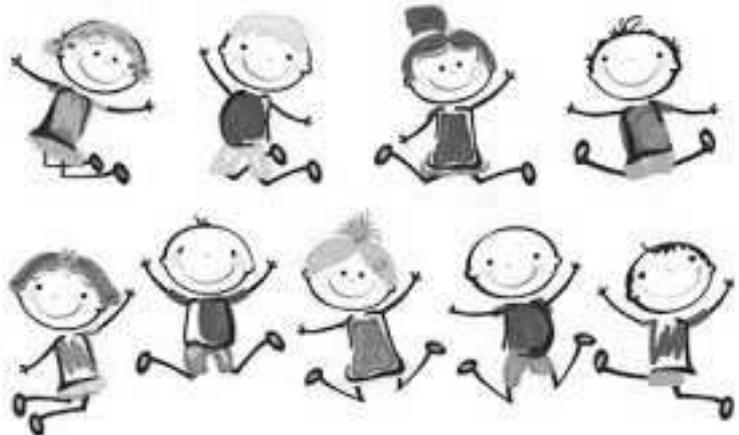
Les enfants âgés de 4 à 11 ans (au 31/12/2020).

Conditions d'octroi : cette aide est soumise à conditions de ressources.

Quelles démarches doit-on effectuer ?

- Retirer un dossier de demande d'aide du CCAS, à la Mairie de Marssac,
- Retourner avant le 30/09/20, à la Mairie, le dossier complet accompagné des pièces demandées.

Les dossiers sont traités selon leur ordre d'arrivée. L'aide est directement versée à l'association ou au club où s'inscrit l'enfant.



(*) Exceptionnellement : pour certaines activités n'existant pas sur la commune, la demande d'aide pourra être prise en compte après avis de la commission du CCAS.

À l'occasion de cette rentrée, le Relais d'Assistantes Maternelles de l'Agglomération accompagne les jeunes parents, pour un retour au travail en toute sérénité !

Découvrez le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de l'Agglo ; nous vous accueillons et vous faisons découvrir les options de garde d'enfants de 0 à 6 ans les plus adaptées à votre situation professionnelle.

Véritable pivot entre les parents et les professionnels de la petite enfance, le Relais d'Assistantes Maternelles vous informe et vous met en relation avec les assistantes maternelles du territoire. Échanges, conseils pratiques, démarches administratives : nous construisons avec vous le projet le mieux adapté à l'accueil et l'éveil de votre enfant.

Rendez-vous du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h par téléphone (05 63 46 48 96) ou sur place au 2 Avenue du Colonel Teyssier, à Albi (uniquement sur rendez-vous).



Des initiatives pour nos aînés

Paroles de résidents



A compter du 1^{er} septembre 2020 et tous les premiers mardis du mois à 16h, l'émission «Paroles de résidents» sera diffusée sur radio R d'autan 105.1 à Lavaur, 100.2 à Gaillac, 120.8 à Castres et ailleurs.

Cette rubrique, créée pendant le confinement, pour rompre l'isolement et changer le regard sur nos aînés, enregistrée à l'Ehpad du Vaurais, a été diffusée dans l'émission de la rédaction de R d'autan et évolue maintenant en émission mensuelle.

Cet atelier thérapeutique d'expression, de réminiscence, de stimulation cognitive dont les résidents sont les acteurs, est animé par une psychologue et ergothérapeute. Ceci afin de leur redonner une place de citoyen à part entière, loin des stigmates de notre société actuelle.

La Maison Départementale de l'Autonomie

Depuis le mois de mars 2020, le Département du Tarn a mis en place un guichet unique destiné à l'accueil des personnes âgées de plus de 60 ans et des enfants ou adultes en situation de handicap.

Votre article dans le prochain Marssac Info d'octobre ?

à envoyer avant le
15 septembre 2020
à [communication@
marssac-sur-tarn.fr](mailto:communication@marssac-sur-tarn.fr)

Pas de fichiers en PDF
Textes sous word
Photos en JPEG

Attention : pour des raisons d'équité éditoriale et de budget, vos articles feront au maximum une demi page (environ 2 500 caractères, espaces compris).
Merci de votre compréhension.

NOUS CONTACTER



Une **plateforme téléphonique** avec un numéro unique pour tous les services

05 81 27 70 07



Un **mél**
contact.mda@tarn.fr



Un **guichet unique**
**221 avenue Albert
Thomas à Albi**
du lundi au vendredi.



Des **horaires d'accueil** élargis dès le mois de mars 2020 :
- **Journée continue** lundi et vendredi de 10 h à 17 h 30
- Mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h **jusqu'à 18 h 30**
- Mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h jusqu'à 17 h 30



Une **accessibilité renforcée aux personnes sourdes et malentendantes** (traduction en langue des signes)



Des **permanences spécialisées** sur rendez-vous

Accueil en dehors de la MDA à Albi

→ Une **antenne MDA** :
8 avenue Augustin MALROUX,
CASTRES, dès septembre 2020

→ **12 Maisons du Département** : pour des informations plus généralistes ou des informations spécialisées sur rendez-vous avec un travailleur médico-social de la MDA

Quels nouveaux services vous proposeront la MDA et l'antenne de Castres en septembre 2020 ?

→ un **espace de médiation numérique** pour vous accompagner dans vos démarches en ligne

→ un **nouveau portail** : mda.tarn.fr

→ des **permanences de partenaires et d'associations** dédiées aux personnes âgées ou en situation de handicap



Nouveau portail
mda.tarn.fr

WWW.TARN.FR



Direction de la Maison Départementale de l'Autonomie
Lices Georges Pompidou - 81013 ALBI cedex 9
Mél : direction.mda@tarn.fr

Speed Vide-dressing 2020 du Comité des Fêtes de Marssac annulé !

Le Comité des Fêtes de Marssac a le regret de vous informer que «le Speed-Vide Dressing 2020 qui était prévu le dimanche 18 octobre dans la salle des Fêtes, est annulé. En raison de l'épidémie de Coronavirus (COVID-19) de plus en plus actif dans la région, nous



ne sommes pas en mesure, techniquement et humainement, de préparer cet événement. La priorité du moment reste de lutter de manière coordonnée et efficace contre la pandémie.

Le prochain Vide-Dressing aura donc lieu l'année prochaine. Les inscriptions seront ouvertes sur le site Internet de la ville cinq semaines avant l'événement.

Nous avons besoin de vous

Afin de pérenniser les fêtes et animations de notre village le Comité des Fêtes de Marssac cherche des Bénévoles dans tous les domaines (Logistique, administratif, communication, informatique, autre). Vous aimez votre village et vous souhaitez donner un peu de votre temps libre, de créer du lien, ou passer de bons moments au sein de l'équipe.

Rejoignez nous !

Contact : cfmarssac@gmail.com

Le football repart à Marssac

Les seniors ont repris depuis le début du mois d'août le chemin des entraînements dans le cadre bien sûr des mesures de protection. La coupe de France sera comme toujours au programme dès le 23 août avec un premier rendez-vous face aux "Copains d'abord" qui évoluent en R3. Il y aura ensuite, si qualification bien entendu, un autre tour de Coupe de France puis la reprise du championnat prévue le 5 septembre avec un déplacement à Portet S/Garonne. Ensuite, se succéderont au stade D. Gach des têtes connues comme Golfech, Lourdes, Le Girou, Onet, ST Orens et des nouvelles comme Auch, Cazères, nos voisins de Graulhet, Toulouse Rodéo, Salies Mane et Toulouse Métropole.

L'objectif de l'entraîneur, M. Bertrand, sera comme la saison dernière de se maintenir au plus haut niveau régional. La réserve de C. N' Du Wayo tentera de jouer un rôle intéressant dans son championnat de district D1. Enfin, le club a décidé de créer une équipe 3 pour permettre aux seniors et des 19 ans de jouer et de se faire plaisir.



Chez l'école de football, les différentes catégories de jeunes, des 7 aux 17 ans, auront retrouvé le chemin de l'entraînement depuis la fin août/début septembre. Les parents intéressés peuvent téléphoner à S. Bosc au 06 03 48 91 59 pour tous renseignements utiles. L'inscription de votre enfant peut également se faire sur le site du club www.mrsrdt.fr à la rubrique "demande d'inscription".

«QI Gong, Tai Chi Chuan, Yoga» énergie, équilibre et détente

coussins et couverture pour le Yoga et la relaxation.

Vous souhaitez retrouver votre sérénité, votre équilibre et votre énergie, les activités proposées par Autan Pour Soi sont faites pour vous.

Elles se pratiquent à tout âge et ne demandent pas de compétences physiques particulières. Il suffit d'avoir envie de s'offrir une parenthèse apaisante. Les deux premiers cours sont gratuits.

La pratique du Yoga, Tai-Chi Chuan, Qi Gong et Relaxation vous est proposée aux horaires qui vous conviennent.

Le Tai Chi Chuan et le Qi Gong issus de la culture traditionnelle chinoise sont des pratiques corporelles énergétiques. Les mouvements fluides et harmonieux pratiqués de manière lente et précise améliorent stabilité, coordination, souplesse, mémoire et conscience de soi. En Chine, on les appelle « gymnastiques de longue vie ».

L'Inde est la terre d'origine du Yoga, pratique ancestrale de différentes postures et techniques respiratoires adaptées. Ce travail corporel, Hatha Yoga, nous ressource et nous apporte le bien-être et la détente nécessaire à un équilibre physique et émotionnel.

Des après-midi Yoga des Enfants sont prévus, comme l'an passé, au Dojo de Marssac, les samedis de 14h30 à 15h15 (pour les 7/11 ans) et 15h45 à 16h30 (pour les 3/6 ans).

Par des histoires et des jeux, l'enfant va aborder des postures s'inspirant du monde nature (animaux, arbre). Il va développer son écoute, sa concentration, sa confiance mais aussi faire un travail sur son corps; se tonifier, se muscler, s'étirer. En fin de séance, une relaxation lui est proposée l'invitant à se détendre, à éveiller son imagination. Autant de qualités dont l'enfant a besoin pour grandir mais aussi pour s'épanouir dans sa scolarité.

Vous pouvez déjà noter les dates : les 10 octobre, 21 novembre, 12 décembre 2020, 16 janvier, 6 février, 20 mars et 10 avril 2021 (sous réserve de la disponibilité de la salle).

L'inscription est obligatoire auprès de Christine.

Des stages ponctuels seront proposés pour nos différentes activités.

Choisissez la formule qui vous convient : cours à l'année, abonnement carte de 5 cours, stages....

Reprise des cours le 7 septembre 2020, dans le respect des normes de sécurité et d'hygiène. Nous vous remercions de bien vouloir apporter votre tapis,

Des renseignements complémentaires sont disponibles auprès des animatrices.

Christine Reynes : 06.24.60.81.32 -
Martine René 06.89.49.84.16 pour le Hatha Yoga
Nathalie Montel : 06.49.98.62.75 pour le Tai Chi Chuan et le Qi Gong

Page Facebook Autan Pour Soi Bien-Être (en cours)
autanpoursoi@laposte.net

Nous vous attendons nombreux et belle fin d'été.

Association «Autan pour Soi» affiliée à la Fédération Sport pour Tous.

Saison 2020-2021			
MARSSAC			
Dojo			
Yoga/ Qi Gong/ Relaxation Christine et Nathalie			
Lundi	9h00 / 10h30		
Yoga Enfants Christine		Yoga Christine	
Après-midi récréative		Samedi	
1 samedi / mois		10h30 / 12h00	
Salle de Danse			
Yoga Martine			
Jeudi	19h30 / 21h00		
Salle Municipale			
Qi Gong Nathalie		Tai Chi Chuan Nathalie	
Jeudi	9h / 10h15	Mardi	14h / 15h15
		Mercredi	20h15 / 21h30
FLORENTIN			
Salle Florentine			
Qi Gong Nathalie			
Mardi	8h45 / 10h00		
Mercredi	18h30 / 19h45		
ALBI			
Salle de L'EDB 5 rue Gabriel Pech			
Qi Gong Nathalie		Tai Chi Chuan Nathalie	
Mercredi	10h45 / 12h	Lundi	12h15 / 13h30
CASTELNAU-DE-LEVIS			
Terre d'Alliance - Quartier Jussens			
Qi Gong Nathalie		Jeudi 20h30 / 21h45	
Yoga Martine		Lundi 18h30 / 20h00	

Marssac Basket Club : bilan de la saison

Le Marssac Basket Club fait le bilan d'une saison 2019-2020 très positive et très prometteuse pour la saison prochaine.

Le nouveau bureau a donné le nouvel élan et la dynamique qu'il souhaitait et cela s'est ressenti dans le jeu. Nos - 7 ans, une équipe mixte, ont fait deux tournois où ils ont représenté fièrement les couleurs du club. Nous les remercions de nous avoir prouvé qu'ils avaient un jeu collectif et fair-play. Bravo à eux, belle leçon !

Les - 11 ans mixte ont fait des matchs en plateau et ont gagné un match sur deux face à des équipes qui étaient plus expérimentées. Ils se sont très bien défendus et nous ont montré des phases de jeu très intéressantes.

Notre équipe fille en - 13 ans nous a donné des sueurs froides en championnat, car elles ont eu à plusieurs reprises des prolongations et ont gagné les 2/3 des matchs. C'est un groupe très sympathique qui a besoin encore d'apprendre mais qui a un bel avenir.

L'équipe des loisirs n'a pu faire qu'un match amical mais qu'elle a fièrement gagné, la fin de match s'est terminé par un repas convivial partagé avec nos adversaires.

Nous recrutons coaches, arbitres, joueurs, joueuses alors venez nous rencontrer, même si vous êtes débutants.

Vous pouvez suivre toute notre actualité ou bien connaître les horaires des entraînements sur notre page Facebook **Marssac Basket Club** ou nous contacter pour tous renseignements complémentaires par mail à marssacbasketclub@gmail.com



En espérant vous retrouver bientôt sur les terrains de basket pour jouer ou bien nous soutenir.

Le bureau.



Marssac Badminton, un jeune club en plein développement.

Une équipe dynamique et motivée accueille les joueurs féminins et masculins de 6 à 77 ans, de débutants à compétiteurs. Engagés dans la compétition au niveau départemental, nous créons cette année notre 2^{ème} équipe. Suivez nous sur Facebook ou sur notre site internet et n'hésitez pas à venir découvrir notre sport dès le lundi 7 septembre à 18h30.

Pour tous renseignements contactez Lucie au
06 71 78 19 22.

De nouveaux projets pour la rentrée chez DuolaB – Temps Danse

La saison 2019-2020 s'est terminée après un épisode bien particulier... Mais le bureau et les professeurs de Temps Danse ont redoublé d'efforts pour préparer la nouvelle saison avec de très beaux projets pour leurs adhérents et les nouveaux élèves !

Depuis sa création en 2003, l'association ne cesse de se développer avec la multiplication de cours de danse, l'ouverture de nouvelles disciplines comme le street-jazz, en proposant de nombreux partenariats avec différentes structures comme la Scène Nationale d'Albi, le Circuit d'Albi, de nouveaux projets à ses adhérents (en extérieur, échanges chorégraphiques avec d'autres écoles de la région, scènes ouvertes etc.). Jusqu'à présent, tous les cours se déroulaient dans les salles communales de Marssac et Florentin grâce à la générosité des mairies de ces deux communes qui mettent à disposition leurs salles pour le plus grand plaisir des professeurs et des élèves !

Mais l'association souhaite voir plus grand !

C'est avec une immense joie que les membres du bureau et les professeurs vous annoncent qu'une grande partie des cours de danse auront désormais lieu, et ce dès la rentrée de septembre, dans un espace de 200 m² avec une grande et magnifique salle de danse de 150 m² à Terssac, très facile d'accès, et un grand parking. C'est une superbe opportunité que l'association n'a pas hésité à saisir afin de mener à bien tous les projets de la saison 2020-2021 et ceux des années à venir... Cette salle de danse supplémentaire, en plus de la salle communale de Marssac, va permettre un développement accru de l'association avec l'ouverture de nouveaux cours

pour le plus grand plaisir des adhérents qui sont en demande depuis quelques temps...

Venez découvrir leurs nouvelles disciplines : cours de danse classique, street girly, lady style (salsa solo), salsa/bachata, de talons, de pilates, de bien-être pour tous les âges (jusqu'aux seniors) en plus des cours de modern'jazz et street jazz déjà en place.

Découvrez le planning, les tarifs, les professeurs, les disciplines sur leur site internet : www.duolab-tempsdanse.fr.

Vous souhaitez rejoindre l'association ?

Les cours ont repris depuis le lundi 7 septembre chez DuolaB mais il est encore temps de venir essayer les disciplines qui vous intéressent : les cours d'essai sont gratuits ! (un par discipline). Venez les rencontrer !

Pour toutes demandes de renseignements/inscriptions, vous pouvez les contacter via leur adresse mail : duolab.tempsdanse@gmail.com ou par téléphone au 06 44 24 69 80.



Vous pouvez également suivre toutes les actualités de l'école sur leur site : www.duolab-tempsdanse.fr et sur les réseaux sociaux : Facebook : D.LAB Tempsdanse – Marssac // Instagram : @d.lab_tempsdanse

Annulation de la course du Primeur organisée par les Rives du Tarn Running



Suivez-nous sur
facebook :
Marssac sur Tarn

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous prenons la décision de renoncer à l'édition 2020 de la course du Primeur. Nous pensons bien que certains d'entre vous seront déçus comme nous pouvons l'être. Les recommandations de la FFA, les responsabilités à porter par les organisateurs nous poussent dans ce choix. Nous ne voudrions pas organiser un événement où la convivialité ne seraient pas celle des valeurs que notre association souhaite véhiculer.

Nous regrettons cette décision pour tous ceux qui se sont engagés avec nous : les bénévoles, les propriétaires, les partenaires, les prestataires... Et en cette période si particulière, nous pensons que c'est une sage décision pour préserver la santé de tous.

Nous souhaitons pouvoir vous donner rendez-vous le dimanche 21 novembre 2021 pour la deuxième édition.

Prenez soin de vous et portez-vous bien.

Ambiance Scandale : projets artistiques 2020/2021

Pour la saison 8, le centre de danse Ambiance Scandale a préparé de nombreux projets.

Création d'une comédie musicale

Le projet se construit sur 6 mois, nous allons le commencer en janvier 2021 pour vous le dévoiler sur scène en juin 2021.

Une comédie musicale mélangeant danse, théâtre, chant et... de la peinture !

Une création originale qui transportera le public à Broadway.

Cinq clips vidéos

Le Centre de Danse Ambiance Scandale va travailler avec Liltone Morris vidéaste et photographe professionnel Albigeois avec qui le Centre de Danse travaille depuis de nombreuses années, afin de réaliser cinq clips vidéos !

Cinq thèmes différents que les danseurs et danseuses choisiront de travailler avec leurs professeurs.

De l'art croisé avec une mise en scène dansée.

Stage de danse

Christophe Licata vient en stage de danse le dimanche 18 octobre pour un cours privé avec nos groupes de danseuses adultes où il va créer une chorégraphie pour notre gala de danse et un cours de danse ouvert à tous, écoles extérieures, à partir de 12 ans. Le stage étant complet nous avons une liste d'attente en cas de désistement, n'hésitez pas à nous écrire !

Sorties artistiques

En partenariat avec la Scène Nationale d'Albi, le Centre de Danse proposera des sorties spectacles à tous les danseurs et danseuses souhaitant participer. Les spectacles seront choisis ensemble ! Les parents sont les bienvenus !

Concours de danse

Le centre de danse participera à deux concours de danse.

Gala de Noël

Comme chaque année depuis notre création, nous vous présenterons notre gala de Noël suivi d'un goûter !

Stage de danse New York/ Los Angeles (à partir de 16 ans)

Depuis 2016 nous avons mis en place des stages de danse à New York et à Los Angeles en partenariat avec la société de voyage MK Adventures pendant les vacances d'avril.

Un voyage inoubliable où se mélangent cours de danse, shooting danse, visites, sorties, spectacles, partage, shopping, passion, le tout accompagné par

Les informations seront disponibles dès octobre 2020 sur notre site internet ! Préparez-vous à 2 jours de folie avec des professeurs exclusifs ! Nous avons hâte de vous dévoiler les noms de nos intervenants !

Week-end à la mer, au Cap d'Agde

Le 1^{er} week end de juillet, les 3 et 4 juillet, nous partons à la mer ! Nous logerons au camping Les Sablettes en mobil-home.

Au programme : shooting de danse, soirée, cours de danse sur la plage le matin afin de créer une vidéo, plage, sortie au parc d'attraction Luna Park.

Départ le samedi 3 juillet à 7h du Centre De Danse et retour prévue à 22h30.

A partir du CE2 jusqu'aux groupes adultes bien sûr !



un guide bilingue qui connaît ces deux villes comme sa poche ! Le rêve américain pendant huit jours.

Scandal Dance Summer Camp

Le premier Scandal Dance Summer Camp le 27 et 28 août 2021 !

De nombreux professeurs et disciplines, soirée avec les professeurs, échanges autour de la danse entre professeurs et élèves ! Un stage de danse et de partage avec représentation le 28 août !

Echange chorégraphique avec une école de danse à Carcassonne

Notre groupe concours participe à une rencontre chorégraphique à Carcassonne avec l'école de danse Enjoydanse ! La date sera communiquée aux parents dès septembre !

Les cours de Judo reprennent

Le Club de Judo espère ouvrir le mercredi 9 septembre 2020 - tout en respectant les consignes sanitaires imposées par notre fédération et le gouvernement. Nous avons tous hâte de retrouver nos judokas petits et grands sur les tatamis ! Ceux qui souhaitent découvrir notre sport sont les bienvenus pour des cours d'essai. Nous prêtons les kimonos.

Le Club continue de proposer aux judokas et non judokas des cours de renforcement musculaire le lundi à 19h.

Dès la reprise, nous tiendrons des permanences durant les cours pour les inscriptions. Le montant des adhésions reste le même.

Mercredi

4 à 5 ans : 16h15 à 17h

6 à 7 ans : 17h à 18h

8 ans et + : 18 à 19 h

A partir de 14 ans + adultes : 19h30 à 21h

Vendredi

6 à 7 ans : 17h à 18h

8 ans et + : 18h à 19 h

A partir de 14 ans + adultes : 19h30 à 21h

Les bienfaits du judo sont nombreux :

- Il développe des qualités de souplesse, de vitesse, d'anticipation, de détente, de puissance, de coordination.
- Il fait travailler la plupart des muscles et des articulations.
- Il permet d'apprendre la maîtrise de soi, la concentration, le respect des partenaires, des adversaires, des règles et des arbitres.
- Il développe le sens de la vie en communauté.
- Il permet à des enfants introvertis de libérer leur personnalité et de prendre confiance en eux.



Venez nombreux nous rejoindre sur les tatamis marssacois !

Cette année, mettez-vous au Tennis



Envie de taper la balle jaune ? Pour varier les plaisirs, pour se défouler après une journée de travail ou pour entretenir votre corps d'athlète, toutes les raisons sont bonnes pour pratiquer le tennis, en famille ou entre amis.

Alors rejoignez le Marssac Florentin Aussac Tennis Club et profitez des installations sur Marssac (deux courts extérieurs et un court dans la magnifique nouvelle salle multisports), Aussac (un court) et Florentin (un court en salle).

Avec la licence, chaque joueur peut développer sa passion tennistique en s'inscrivant individuellement à des tournois.

Sportivement, le MFATC aligne chez les hommes des équipes en Challenge Cathare et en ligue Occitanie division IV et VI. Chez les dames, une équipe féminine a été créée la saison dernière, marquée par une superbe performance dans le Challenge Cathare (finaliste division IV).

Lors des compétitions, les joueurs et les joueuses, essentiellement de Marssac et Florentin, portent haut les couleurs du club.

Le MFATC est également engagé sur d'autres dossiers qui lui tiennent à cœur avec le projet de création d'une école de tennis, la rénovation des courts extérieurs et l'aménagement d'un club house. Des dossiers sur lesquels planchent les membres du bureau, renouvelé en juin suite au décès accidentel de l'ancien président Daniel Carbonneaux.

Le nouveau bureau est composé de Stéphane Roland (président), Marie-Pierre Soulié, Jérôme Lalemand, Jean Rodière (vice-président), Jean-Michel Vaissières (trésorier) et Laurent Panassié (secrétaire).

Renseignements au 06 87 13 45 04.



Gymnastique volontaire : un capital santé

Vous êtes à la recherche de bien être, vous voulez optimiser votre condition physique, maintenir votre capital santé, découvrir de nouvelles activités physiques et sportives, la Gymnastique Volontaire peut répondre à vos attentes. Avec des animateurs diplômés, dans une ambiance conviviale, où le plaisir de la rencontre s'ajoute au plaisir de faire, vous pratiquerez en toute sécurité des activités très diverses : musculation, stretching, fitness, gymnastique rythmique, danse, step, pilates.

Ces séances ont lieu :

- le lundi de 20h à 21h avec Fabrica,
- le mardi de 9h30 à 10h30 avec Eric (gym sénior), 10h45 à 11h45 avec Eric, 18h30 à 19h30 avec Nicolas,
- le mercredi de 18h45 à 19h45 avec Cécile
- le jeudi de 10h45 à 11h45 avec Jean-Pierre, 19h-20h (pilates) avec Fabrica, 20h-21h danses aéro-latino avec Fabrica
- le vendredi de 14h à 15 h (gym sénior) avec Christine Aurel.

Vous avez la possibilité de venir essayer gratuitement ces cours qui se dérouleront dans la salle municipale de Marssac. La cotisation de 80€ pour l'année 2020-2021 vous permet d'assister aux neuf cours hebdomadaires, si vous le souhaitez.

Pour plus de renseignements :
routaboul.rene@hotmail.fr

Retrouvez votre Marssac Info
TOUT EN COULEUR
sur : www.marssac-sur-tarn.fr

Inscription au catéchisme

Tout enfant du CE1 au CM2 (baptisé ou non) peut s'inscrire au catéchisme.

Les permanences pour les inscriptions au catéchisme concernant les familles de Marssac, auront lieu à la salle Saint Orens, 30 rue du Nord à Marssac.

Le mardi 8 septembre de 17 h 30 à 18 h 30 et le samedi 12 septembre de 10 h à midi.

Les catéchistes donneront tous les renseignements pratiques concernant l'inscription et la manière dont est proposée la catéchèse. Tous les enfants seront les bienvenus.

Le catéchisme est un espace d'accueil, de bienveillance, d'écoute et de partage ouvert à tous pour découvrir et approfondir la Foi. Les catéchistes ont pour mission d'accompagner les enfants dans leur découverte de l'amour de Dieu pour chacun et d'aider les enfants à vivre en suivant le Christ dans leur vie quotidienne.

Si l'enfant le désire, un chemin sera proposé vers le baptême ou la première communion. La première rencontre de catéchisme aura lieu à la salle St Orens à Marssac le mardi 22 septembre à 17 h 30.

Vous pouvez déjà inscrire votre enfant en ligne et trouver des informations sur le site de la paroisse en utilisant les mots clés «inscription cathédrale albi catéchisme».

Catéchiste de Marssac : Marie-Françoise Garzotto,
05 63 53 25 47, mfrancoiseg@orange.fr
Marie-Pierre Thomas et Erika Gotha-Roux :
egotha@yahoo.com
Coordination de la catéchèse de la paroisse
Ste Cécile
Françoise Cabayé 05 63 43 23 43 ou 09 66 85 15 16
cabaye.cate@laposte.net



Suivez-nous sur
facebook :
Marssac sur Tarn

Mélodie n'Sol reprend ses activités

La chorale de Marssac Mélodie n'Sol reprend son activité le jeudi 10 Septembre 2020 à 20h salle Astrolabe.

Chanter n'apporte que des bienfaits : oxygénation, musculation douce, détente... Si les effets physiques sont indéniables, d'autres plus subtils, comme un regain de joie et de confiance en soi, sont également au rendez-vous.

Chanter en chorale c'est également le plaisir de retrouver un groupe d'amis, de pratiquer une activité à plusieurs pour ne faire qu'une voix aux différentes couleurs qu'apporte chacun des participants.

émotionnel. C'est pourquoi jouer avec elles et les détendre va apaiser notre moi intérieur et nous redonner de l'énergie !

L'atelier

C'est un lieu sans prétention et sans jugement, où l'on chante dans le respect de chacun. Un samedi après-midi par mois, Pascal Brunet anime un stage de chant de 14h à 17h ouvert à tous (sans obligation de participation à la chorale). L'objectif de cet atelier est de travailler un chant en solo ou à plusieurs (parfois avec son enfant par exemple), afin de parfaire sa technique vocale et son interprétation.



Nous sommes une association marssacoise comprenant une trentaine de personnes de tous horizons qui se regroupent pour l'amour de la musique et le désir de partager de bons moments, nous avons deux activités principales :

La chorale

Ouverte à tous et à toutes (même aux débutants), nous chantons principalement de la variété française d'hier et d'aujourd'hui, notre chef de cœur Pascal Brunet nous accompagne le plus souvent avec sa guitare. Les séances se déroulent le jeudi soir de 20h à 22h, après un échauffement du corps et de la voix, le travail du chant commence avec rigueur et concentration avec des temps de détente et beaucoup de convivialité.

Les cordes vocales sont des muscles dont le degré de tension est directement relié à notre état nerveux,

Des représentations publiques (concert de Noël, échanges avec d'autres chorales, manifestations en maisons de retraite, café-concert annuel) ponctuent l'année.

Venez faire un essai gratuit avec nous. Pas de connaissance musicale exigée, tous les niveaux sont acceptés, notre pupitre homme aurait besoin de renfort, Messieurs n'hésitez pas à franchir le seuil de notre groupe !

Pour toute information complémentaire la présidente de Mélodie n'Sol, Françoise GRAFF, est à votre disposition au 05 63 53 36 82.

Retrouvez votre Marssac Info

TOUT EN COULEUR

sur : www.marssac-sur-tarn.fr

Marssac : un riche tissu associatif

ACTIVITÉS SPORTIVES & PHYSIQUES

Ambiance Scandale (Danse)	Mathieu KHADRIA	06.75.57.64.72
Autan pour soi (Yoga-Qi Gong-Relaxation)	Yvonne GILBERT	06.85.80.57.11
Football Club Marssac-Rivières-Senouillac-Rives du Tarn	François ENGUILABERT	06.82.30.42.32
Gymnastique Volontaire (Adultes et Seniors)	René ROUTABOUL	05.63.55.21.30
Judo Club Marssacois	Sandrine DROUET	06.33.38.50.04
La Boule Marssacoise	Christian BAÏTA	06.12.70.57.04
Les Rives du Tarn Running (Course à pied, marche)	Christian MALLOL	05.63.53.27.39
Marssac Athletic Rugby Club (M.A.R.C.) (Rugby XV)	Didier CANIVENC	07.86.79.69.66
Marssac Aventure (Foot en salle, VTT)	Laurent VAUR	06.30.58.27.29
Marssac Badminton	Lucie DELUC	06.71.78.19.22
Marssac Basket Club	Jean-Michel ALAUX	06.81.96.97.64
Marssac Florentin Aussac Tennis Club	Stéphane ROLAND	06.87.13.45.04
Marssattack Hand Ball Club	Jean Maliki BELLAMY	07.81.91.15.55
Marssac Rugby XIII	Claude BRISSEBRAT	06.69.56.50.17
Marssac Volley Club	Denis LAURANÇON	06.80.02.25.35
Pleine Conscience de soi (Méditation)	Nicolas PASAMAR	06.23.56.71.57
Sabor a mi (Salsa cubaine)	Oscar DELIS BARCELO	06.42.87.01.37
Team Punisher (Airsoft)	Bruno FAYON	06.23.94.74.56
Temps Danse	Magali EUDIER	06.60.28.93.41
Vie Saine et Evolution spirituelle	Jean-Paul BONNEVILLE	05.63.55.45.56
Wa-jutsu club Marssac	Muriel CAFFAREL	06.64.19.07.80

ACTIVITES DE LOISIRS & CULTURELLES

Albigeois Québec	André LAGRANGE	05.63.53.16.56
Association Culturelle (Musique)	Nelly LEVEAUX	06.70.07.04.76
Chabo Club France (regroupement d'élèves de poules de race Chabo)	Grégory BLANC	05.63.60.57.26
Comité des Fêtes de Marssac sur Tarn	Jean GUILHEM	06.63.67.58.18
Endacom e d'aici (occitan)	Laetitia CORON	06.15.34.17.74
Génération Mouvement Club de l'amitié et des aînés ruraux	Pierre ROCHE	05.63.55.41.07
La Vieille Cantine (Médiathèque Associative)	Isabelle KERVOEL	05.63.53.12.11
Les Amis de l'Ecole (Association des parents d'élèves)	Sandra FERNANDEZ	06.98.04.54.78
Les Amis des Cartes	Ali RAMRANE	07.87.44.34.05
Les Planches (Théâtre)	Bénédicte GRAFF	06.22.22.95.27
Mélodie N'Sol (Chorale)	Françoise GRAFF	05.63.53.36.82
Micro Média Informatique	Arnaud ASTIE	06.33.93.33.42
Miniatures Agricoles du Sud-Ouest	Jean-Luc BOURREL	06.88.05.03.78
Scrabble Marssacois	Yvonne POULARD	05.63.53.16.65
Si tu Rêves de Fruits Divins (actions écologiques et permaculture)	Alain CHARLOT	06.98.24.70.70
Tempo Harmony (Groupe vocal)	Suzanne KHADRIA	06.83.50.87.05
Passion et Talent (Loisirs créatifs)	Ginette GILLES	05.63.38.69.85

ASSOCIATIONS SOCIALES & EDUCATIVES

Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.)	Marie-France BORIES	05.63.53.09.83
Association des crèches de Marssac et Terssac	Bénédicte ALBERT	05.63.53.15.88
Cmonécole (Représentants des parents d'élèves)	Laurence MOULIS	06.28.19.48.73
Comité Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (F.N.A.C.A.)	Bernard MOSAGNA	05.63.53.28.34
Garder le lien (Espace solidarité et partage)	Fabrice ORIONNOT	06.45.81.62.31
Association La Clé des Champs (CLAE et Centre de Loisirs)	Séverine COSTES	05.63.81.51.02

L'Agence Régionale de Santé Occitanie communique

Luttons contre le moustique tigre !

Le moustique tigre : qui est-il ?

Aedes albopictus de son vrai nom, le moustique tigre est originaire d'Asie et se distingue des autres moustiques par sa coloration contrastée noire et blanche. Il s'est développé de manière significative et continue depuis 2004 en métropole où il est désormais présent dans 58 départements au 1^{er} janvier 2020. Il s'est progressivement implanté dans le Sud de la France jusqu'à coloniser l'ensemble des départements de la région. Le moustique tigre est implanté



Taille réelle
Le moustique *Aedes albopictus* se distingue des autres moustiques communs par sa petite taille.

et actif dans le département du Tarn depuis 2015. Il colonise progressivement le territoire national.

Ce moustique de très petite taille est particulièrement nuisible : ses piqûres interviennent principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule.

Il peut également être « vecteur » de la dengue, du chikungunya et du virus zika si, et seulement si, il est contaminé. Il s'infecte en piquant une personne ayant un de ces virus dans son sang, malade ou non, et qui revient d'un voyage dans un pays où ces maladies sont présentes. Il devient ainsi capable de transmettre la maladie dans le proche voisinage en piquant ensuite des personnes saines.

Prévention : le moustique qui vous pique est né chez vous !

Le moustique tigre se développe surtout en zone urbaine, dans de petites quantités d'eau, et se déplace peu au cours de sa vie (100 à 150 mètres autour de son lieu de naissance).

• Comment éviter la prolifération des moustiques ? Quelques gestes simples

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettant pas d'éliminer durablement les moustiques, il est nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

Supprimer les gîtes larvaires, c'est supprimer toute eau stagnante au domicile et autour, c'est couvrir, jeter et vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau :

- Enlever ou vider régulièrement tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient.
- Vider les vases, les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable humide
- Ranger à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau : pneus, bâches plastiques, jeux

d'enfants, pieds de parasol, mobiliers de jardin...

- Prévoir une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières, veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie.

- Rendre les bidons de récupération d'eau de pluie inaccessibles aux moustiques (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin), retourner les arrosoirs.

- Entretenir le jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.

Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité du domicile. Ils sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques et pour protéger votre entourage.

• Si vous trouvez un moustique tigre

Les autorités sanitaires (Agence régionale de santé (ARS) Occitanie) et son opérateur, Public Labos suivent avec attention l'extension de l'implantation du moustique tigre. L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Si vous pensez avoir observé un moustique tigre près de chez vous, vous pouvez le signaler sur la plateforme www.signalement-moustique.fr.

Se protéger contre les piqûres de moustique Pour se protéger des piqûres il faut :

- porter des vêtements longs et protéger les pieds et les chevilles. Il est également conseillé d'imprégner les vêtements avec un insecticide répulsif ;
- utiliser des répulsifs cutanés, ils contiennent un principe actif qui éloigne les insectes sans toutefois les tuer. Des précautions d'emploi sont à respecter, renseignez-vous auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.

Nouveau à Marssac : un cabinet de sophrologie

Diplômée de l'Institut de Sophrologie du Sud Ouest, j'exerce en tant qu'infirmière et sophrologue à l'hôpital d'Albi dans le cadre de la gestion de la douleur et également auprès d'associations d'aide à la personne. Désireuse d'ouvrir la sophrologie au plus grand nombre j'ai ouvert mon cabinet à mon domicile à Marssac Sur Tarn au lieu dit " Lasbordes" route de Lagrave.

Je reçois sur rendez vous pour des consultations individuelles à partir de 14 ans et sans limite d'âge. Sous conditions je me déplace au domicile si l'état de santé de la personne le nécessite. (personnes âgées, personnes en situation de handicap ou malades) .

La sophrologie est une méthode conçue par le neuropsychiatre Alfonso Caycedo. Inspirée de plusieurs techniques, grâce à la respiration, la visualisation et quelques mouvements corporels simples, elle libère les tensions, améliore le bien-être et la confiance en soi. Cette pratique est un outil de développement personnel, véritable levier de vie, elle est aussi un art de vivre. Elle se pratique le plus souvent assis ou debout et ne nécessite pas de tenue particulière. Elle offre à celui qui la pratique des outils simples pour l'intégrer à son quotidien.



Séances de groupe

Pour aller à la rencontre de soi-même, pour apprendre à lâcher prise sur les événements extérieurs, pour gagner en sérénité et en santé, pour améliorer son sommeil, sa confiance en soi et sa créativité je propose également différents temps en groupe sous le signe de la bienveillance et de la convivialité.

A partir de septembre je propose des séances de sophrologie en groupe à l'année. Tous les mercredis et jeudis de 18h30 à 19h30 hors vacances scolaires.

(inscriptions limitées à 9 personnes en raison des mesures sanitaires en cours). Tarif: 290€/an pour une séance hebdomadaire. 1^{ère} séance découverte gratuite les 23 et 24 septembre (inscription obligatoire).

Également animatrice de Yoga du rire, je propose des clubs de rire. Pour rire seul, en famille ou entre amis et retrouver notre joie d'enfant, le mercredi tous les 15 jours de 16h30 à 17h30. (Inscriptions limitées à 9 personnes en raison des mesures sanitaires en cours). Tarif 145€/an. Possibilité de venir accompagné + 10€/personne par séance, sur

demande et si séance en extérieur en fonction de la météo) début des séances le 23 septembre (inscription obligatoire).

Informations, inscriptions et contact:

Arabella Thomas, sophrologue : 07 81 30 63 35
arabella.thomas13@gmail.com

Un nouveau garage au 29 Rue du Nord



Un nouveau garage installé à Marssac au 29 rue du Nord vient d'ouvrir ses portes.

CSI Auto vous propose de la mécanique générale et l'entretien de toutes les marques de véhicule.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

Contact : 05 63 40 46 89



Quelques images de la course «La route d'occitanie» de passage à Marssac le 2 août



Des Pyrénées à la Méditerranée, La Route d'Occitanie, épreuve réservée aux groupes professionnels, égrène les départs et les arrivées de ses étapes sur les cités de la grande Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Créée en 1977 sous le nom de Tour du Tarn, elle devient le Tour Midi-Pyrénées en 1982, la Route du Sud en 1988 et désormais en 2018 la Route d'Occitanie. Cette course cycliste internationale à étapes dont le palmarès est riche des noms des coureurs les plus huppés est unanimement reconnue par les professionnels du monde du cyclisme.



Elle est, il faut le souligner, la seule course cycliste du plus haut niveau qui a pour cadre «le grand Sud-Ouest». Inscrite au calendrier international de l'UCI à la fin du mois de Juin, elle est l'ultime course à étapes avant les grands rendez-vous nationaux et internationaux de l'été (Championnats de France, Tour de France etc..).

(Cf La Dépêche)





Marssac/Tarn

Samedi 10 octobre

Rando zéro déchet



Certains jettent !



D'autres ramassent !



Et VOUS ?

**Rendez-vous est donné à toutes et à tous
dès 8h30 devant la Mairie (café offert)**

Manifestation organisée par les relais de quartier, le Conseil Municipal
Jeunes et la commission cadre de vie.

N'oubliez pas gants et gilets jaunes.

Un pot sera offert à la fin de la matinée.



Mairie de Marssac
Tél 05 63 55 40 47
www.marssac-sur-tarn.fr



- CONSEIL MUNICIPAL n° 20/04 -

Compte-rendu de séance
Séance du 15 juin 2020
19h00

L'an deux mille vingt et le quinze juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de l'ancienne cantine en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Jean-Pierre CASSAGNES, Myriam DELARUE, Dominique FERRIERE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjoint.

Charlotte ANDRÉ, David BITON, Fanny BOULZE, Marie-Véronique DROUARD-GUIET, Michel GASC, Jean GUILHÉM, Véronique GUITTARD, Pierre MAZURIER, Sabine MEKHFI, Laurence MOULIS, Pascal PECHARMAN, Mélanie RAMOS, Gilbert ROCHE, Philippe SARDA, Thierry STEFANON, Mireille VAUR, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Date de convocation : 9 juin 2020

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Suite aux élections du 15 mars 2020

1 Désignation des membres de la commission «finances»

2 Désignation des membres de la commission «travaux»

3 Élection des délégués au SIVU – Petite Enfance Marssac Terssac

4 Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Électrification du Tarn (SDET)

5 Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale

6 Désignation d'un délégué à Tarn Habitat

7 Désignation d'un délégué aux Pôle Funéraire Public de l'Albigeois

8 Élection des délégués au Centre Communal d'Action Sociale

9 Désignation des membres de la CAO

10 Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

11 Indemnités des élus

12 Délégation du conseil municipal au maire

Finances

13 Compte administratif 2019

14 Compte de Gestion

15 Affectation du résultat

16 Vote du taux d'imposition 2020

17 Budget primitif

18 Subventions aux associations

Centre de Gestion

19 Consultation du centre de gestion pour l'établissement d'un contrat d'assurances

20 Convention d'adhésion au service d'archivage du

Centre de Gestion

Écoles

21 Convention Ligue de l'enseignement (FOL)

Travaux

22 Convention ENEDIS

1 – Commission Finances

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Il est proposé aux élus de créer une commission municipale «Finances».

Afin de permettre une représentativité de l'ensemble des élus du conseil municipal, chaque liste a été invitée à faire connaître le nom des personnes intéressées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

de créer une commission « Finances» composée de 8 membres,

de nommer membres de cette commission les 8 élus ci-dessous désignés :

- Jean-Pierre CASSAGNES

- Charlotte ANDRÉ

- David BITON

- Michel GASC

- Laurence MOULIS

- Gilbert ROCHE

- Pascal PECHARMAN

- Lydie PICARONIE

2 – Commission Travaux

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Il est proposé aux élus de créer une commission municipale «Travaux».

Afin de permettre une représentativité de l'ensemble des élus du conseil municipal, chaque liste a été invitée à faire connaître le nom des personnes intéressées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

de créer une commission « Travaux » composée de 11 membres,

de nommer membres de cette commission les 11 élus ci-dessous désignés :

- Thierry MALLÉ

- Charlotte ANDRÉ

- Fanny BOULZE

- Dominique FERRIERE

- Joël LOUP

- Pierre MAZURIER

- Laurence MOULIS

- Pascal PECHARMAN

- Gilbert ROCHE

- Philippe SARDA

- David BITON

3 – SIVU Petite Enfance Marssac-Terssac

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Madame le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner des délégués au SIVU Petite Enfance Marssac Terssac conformément

ment au statut du Syndicat qui impose 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour chacune des communes et ce pour la durée du mandat.

Conformément au CGCT, l'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une seule liste étant proposée, il est proposé aux membres du conseil municipal de voter à main levée.

Celle-ci s'établit comme suit :

Titulaires :

- Anne-Marie ROSÉ
- Lydie PICARONIE
- Mireille VAUR

Suppléants :

- Fanny BOULZE
- Sabine MEKHFI
- Véronique GUITTARD

Les délégués sont élus à l'unanimité.

4 – Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Madame le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner des délégués aux organismes extérieurs et ce pour la durée du mandat.

Conformément aux statuts du SDET, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de 2 membres titulaires.

Conformément au CGCT, l'élection a lieu au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une seule liste étant proposée, il est proposé aux membres du conseil municipal de voter à main levée.

Celle-ci s'établit comme suit :

Titulaires :

- Thierry MALLÉ
- Michel GASC

Les délégués sont élus à l'unanimité.

5 – Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à la désignation d'un délégué de la commune au Comité National d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- NOMME Madame Lydie PICARONIE afin de représenter la commune de Marssac au sein du Comité National d'Action Sociale.

6 – Désignation d'un délégué à Tarn Habitat

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à la désignation d'un délégué de la commune à Tarn Habitat.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- NOMME Madame Lydie PICARONIE afin de représenter la commune de Marssac au sein de Tarn Habitat.

7 – Désignation d'un représentant au sein de la SPL « Pôle Funéraire Public de l'Albigeois »

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à la désignation d'un délégué de la commune de Marssac au Pôle Funéraire Public de l'Albigeois.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- NOMME Monsieur Pascal PECHARMAN afin de représenter la commune de Marssac au sein de ladite S.P.L. « Pôle Funéraire Public de l'Albigeois »

8 – Election des délégués à la Commission Communale d'Action Sociale (CCAS)

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Madame le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS et d'élire au sein du Conseil Municipal les délégués municipaux qui siégeront au dit conseil d'administration, et ce pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire,

- Décide de fixer à 10 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS de Marssac. Celui-ci sera donc composé de 5 conseillers municipaux délégués et de 5 représentants d'association nommés par le Maire, conformément à l'article R 123 du code de l'action sociale et des familles

- Dit que l'élection des conseiller municipaux délégués a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, conformément à l'article R.123-8 du code de l'action sociale et des familles

Une seule liste étant présentée,

Sont élus, à l'unanimité :

Titulaires :

- Lydie PICARONIE
- Thierry STEFANON
- Pierre MAZURIER
- Philippe SARDA
- Mireille VAUR

9 – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Madame le Maire expose qu'à la suite des élections

municipales, la constitution d'une commission d'appel d'offres est requise dans le cadre des marchés publics qu'elle conclut.

Le conseil, après avoir entendu Madame le Maire,

Vu l'article 1411-5 du code général des collectivités territoriales disposant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres titulaires de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Décide de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une liste commune est présentée.

Titulaires	Suppléants
Thierry MALLÉ	Charlotte ANDRÉ
Jean-Pierre CASSAGNES	Lydie PICARONIE
Sabine MEKHFI	Michel GASC

La liste commune est élue à l'unanimité

10 – Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les communes de plus de 2000 habitants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal propose la liste de noms ci-dessous, à savoir :

1	M	MEDALLE	Xavier
2	M	MALROUX	Cédric
3	Mme	DURAUD ép. SABATIER	Françoise
4	M	GIORGI	Michel
5	M	VINCENT	Jean-François
6	Mme	FRICON ép. NEUVILLE	Véronique
7	M	GASC	Fabien
8	M	MALLOL	Christian
9	Mme	FERRIERE	Dominique
10	M	MANDIRAC	Bernard
11	M	JULLIEN	Sébastien

12	Mme	GLORIES ép. ESCUDIER	Maryvonne
13	M	REDELSPERGER	Olivier
14	M	SOULOUMIAC	Gérard
15	Mme	LOUIS ép. MEKHFI	Sabine
16	M	ROUMÉGOUX	Jean-Christophe
17	M	DIGOIN	Michel
18	Mme	SIMON	Françoise
19	Mme	LACOMBE	Colette
20	Mme	MERY ép. VALAT	Christine
21	M	LEJEUNE	François
22	Mme	MIANI	Jeannine
23	M	CORBIERES	Cédric
24	Mme	CARRIERE	Christelle
25	M	GALIBERT	Jean-Pierre
26	Mme	DESPRATS ép LAVASSO	Claudine
27	M	GONZALEZ	Laurent
28	Mme	CHARTROU ép. RIVES	Yvette
29	M	BOURREL	Jean-Luc
30	Mme	LO	Catherine
31	M	KHADRIA	Jean-Marc
32	Mme	FOURES ép. ALARY	Sylvie

La liste des contribuables proposée par le conseil municipal pour permettre la constitution de la future commission communale des impôts directs est approuvée à l'unanimité.

11 – Indemnité des Elus – Modalité d'attribution de l'enveloppe indemnitaire

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 25 mai 2020, a fixé à six le nombre d'adjoints.

Elle informe les élus que, par arrêté municipal en date du 26 mai 2020, elle a confié une délégation à chacun d'entre eux comme suit :

- Thierry MALLÉ – Adjoint délégué aux travaux
- Lydie PICARONIE – Adjointe déléguée à l'Enfance, au Social, à la Solidarité et au Handicap
- Jean-Pierre CASSAGNES – Adjoint délégué aux finances, à l'achat public et la maîtrise du budget
- Myriam DELARUE – Adjointe déléguée au sport, aux associations et aux entreprises
- Joël LOUP – Adjoint délégué à l'urbanisme, à la sécurité civile et à la sécurité des données
- Dominique FERRIERE – Adjointe déléguée à la culture, au patrimoine et au cadre de vie

Elle indique qu'elle a confié également, ce même jour, par arrêté, une délégation à :

- Gilbert ROCHE - conseiller municipal délégué aux travaux en régie
- Michel GASC - conseiller municipal délégué à la tranquillité publique
- Thierry STEFANON - conseiller municipal délégué aux associations, à la vie des quartiers et au marché de plein vent.

Concernant le montant des indemnités elle rappelle les règles légales :

- Conformément à l'article L.2123-23 du CGCT, l'enveloppe indemnitaire maximale est de 51.6 % de l'indice terminal de la fonction publique pour le maire et de 19.8% pour chaque adjoint.
- Conformément à l'article L.2123-24-1 III du Code

Général des collectivités territoriales, l'enveloppe globale ne peut être dépassée. Elle peut être par contre partagée avec des conseillers municipaux délégués.

En conséquence, elle propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats, aux taux suivants :

Maire : 43 % au lieu de 51.6 %

Adjoints : 19.8 %

Conseiller municipal délégué : 6 %,

taux en pourcentage de l'indice terminal, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 voix contre (David BITON) et 22 voix pour :

- APPROUVE les pourcentages proposés par Madame le Maire,
- DIT que les indemnités de fonction seront versées à compter du 26 mai 2020, date des arrêtés de délégations données par Madame le Maire aux adjoints et aux conseillers délégués
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal

**TABLEAU RECAPITULATIF
DES INDEMNITES DES ELUS**

	Taux maximum	Montant maximum	Taux appliqué	Montant appliqué
<i>Indemnité Maire</i>				
Anne-Marie ROSÉ	51.60%	2 006.93 €	43.00%	1672.44
<i>Indemnité Adjoints</i>				
MALLÉ Thierry	19.80%	770.10 €	19.80%	770.10 €
PICARONIE Lydie	19.80%	770.10 €	19.80%	770.10 €
CASSAGNES Jean-Pierre	19.80%	770.10 €	19.80%	770.10 €
DELARUE Myriam	19.80%	770.10 €	19.80%	770.10 €
LOUP Joël	19.80%	770.10 €	19.80%	770.10 €
FERRIERE Dominique	19.80%	770.10 €	19.80%	770.10 €
<i>Indemnité Conseillers municipaux</i>				
ROCHE Gilbert	6.00%	233.36 €	6.00%	233.36 €
GASC Michel	6.00%	233.36 €	6.00%	233.36 €
STEFANON Thierry	6.00%	233.36 €	6.00%	233.36 €
Enveloppe indemnitaire : 7 327.61 €				6 993.12 €

12 – Délégation de signature du Conseil Municipal au Maire

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Madame Maire demande que le conseil municipal la charge :

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice devant toute juridiction administrative, civile et pénale ou de défendre la commune dans les

actions intentées contre elle ;

- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite des sommes indiquées dans les contrats d'assurance ;

- De procéder, dans les limites des montants d'emprunts prévus au budget et votées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et à l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 150 000 €.

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions fixées par le conseil municipal.

Madame le Maire indique que toute décision prise dans le cadre de ces délégations sera signée personnellement par elle-même et devra en rendre compte au conseil municipal en application de l'article L2122-23 du CGCT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DELEGUE à Madame le Maire les attributions susmentionnées.

13 – Compte Administratif 2019

Présenté par Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances.

DELIBERATION

Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances, rappelle que le groupe de travail «finances» a procédé à l'étude du compte administratif 2019 le 04 juin dernier.

Il soumet à l'approbation du conseil municipal le compte administratif du budget général pour l'exercice 2019 :

Section de fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à	1 531 814.58 €
Les recettes s'élèvent à	1 993 231.70 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	461 417.12 €
Excédent antérieur reporté	674 042.11 €
Excédent cumulé	1 135 459.23 €

Section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à	2 186 969.88 €
Les recettes s'élèvent à	2 624 295.16 €
Excédent d'investissement de l'exercice	437 355.28 €
Déficit antérieur reporté	- 211 536.05 €
Excédent d'investissement cumulé	225 819.23 €

Madame le Maire, conformément à la loi, quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité des votants, le compte administratif

14 – Compte de gestion 2019

Présenté par Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances.

DELIBERATION

Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, adjoint en charge des finances, soumet à l'approbation du conseil municipal le compte de gestion 2019 du budget général de la Commune de Marssac sur Tarn présenté par le Trésorier d'Albi Ville et Périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

15 – Affectation des résultats 2019

Présenté par Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, l'affectation ci-dessous

Fonctionnement

Recettes de l'exercice (F2)	1 993 231.70 €
-----------------------------	----------------

Dépenses de l'exercice (F1)	1 531 814.58 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice (F3=F1-F2)	461 417.12 €

Excédents antérieurs reportés (F4)	674 042.11 €
------------------------------------	--------------

Excédent de fonctionnement cumulé (F5=F3+F4)	1 135 459.23 €
--	----------------

€ Investissement

Recettes de l'exercice (I2)	2 624 295.16 €
Dépenses de l'exercice (I1)	2 186 939.88 €

Excédent d'investissement de l'exercice (I3=I2-I1)	437 355.28 €
--	--------------

Déficit antérieur reporté (I4)	-211 536.05 €
Excédent d'investissement cumulé (I5=I3+I4)	225 819.23 €

RAR en recettes (I6)	550 000.00 €
RAR en dépenses (I7)	-1 141 691.00 €

Solde des RAR (I8=I6-I7)	-591 691.00 €
--------------------------	---------------

Excédent d'investissement cumulé (I5)	225 819.23 €
---------------------------------------	--------------

Soldes des RAR (I8)	-591 691.00 €
Besoin de financement (I9)	-365 871.77 €

Affectation du résultat

Excédent de fonctionnement cumulé (F5)	1 135 459.23 €
--	----------------

Besoin de financement (I9)	-365 871.77 €
Affectation en investissement	-365 871.77 €

Excédent de fonctionnement reporté	769 587.46 €
------------------------------------	--------------

16 – Vote des taux de taxe

Présenté par Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances.

DELIBERATION

Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances, rappelle que les taux d'imposition communaux pour l'année 2019 s'établissaient de la manière suivante :

Taxe d'habitation	8,90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21.23 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70.89 %

Il précise qu'à partir de 2020, la commune ne peut plus modifier le taux de la taxe d'habitation, suite à la réforme de l'État.

Pour 2020, Il propose que les taux de taxe foncières soient maintenus au même niveau que pour l'année 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- FIXE les taux communaux d'imposition pour l'année 2020 au même niveau que pour l'année 2019, à savoir

Taxe foncière sur les propriétés bâties	21.23 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70.89 %

17 – Subvention aux associations

Présenté par Madame Myriam DELARUE, Adjointe déléguée en charge des Associations.

DELIBERATION

Suite aux travaux du groupe de travail «Associations», Madame Myriam DELARUE, Adjointe déléguée en charge des Associations, propose au Conseil Municipal de voter le montant des subventions qui ont été accordées aux associations pour l'année 2020. Le résultat du vote ressort comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

ADMR (aide à domicile en milieu rural)	1 200.00 €
Ambiance Scandale	700.00 €
Association Culturelle	200.00 €
Autan pour Soi	300.00 €
Cmonécole	100.00 €
Comité des Fêtes de Marssac	2 600.00 €
Comité FNACA	350.00 €
Dojo Marssacois (judo)	500.00 €
Football Club Marssac Sénouillac	5 400.00 €
Génération Mouvement	600.00 €
Gymnastique Volontaire	500.00 €
La Boule Marssacoise	400.00 €
Les Amis de l'Ecole	450.00 €
Les Amis des Cartes	160.00 €
Les Rives du Tarn Running (course à pied, marche)	600.00 €

Marssac Aventures (foot en salle, VTT, randonnées pédestres)	500.00 €
Marssac Badminton	350.00 €
Marssac Basket Club	600.00 €
Marssac Volley Club	300.00 €
Marssattack Hand-Ball Club	200.00 €
Mélo die n'sol (Chorale)	200.00 €
Micro Média informatique	160.00 €
Passion et Talent	200.00 €
Pleine Conscience de Soi	200.00 €
Scrabble Marssacois	200.00 €
Tempo Harmony	250.00 €
Temps Danse	500.00 €
Tennis Club Marssacois	300.00 €
Wa-Jutsu Club Marssac	200.00 €

CLE DES CHAMPS 121 000.00 €

Après en avoir délibéré, les conseillers ayant pris part au vote approuvent à l'unanimité le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2020.

Départ de Madame Sabine MEKHFI à 20h10

18 – Budget Primitif 2020

Présenté par Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances.

DELIBERATION

Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES, Adjoint délégué aux finances, rappelle que le groupe de travail «finances» a procédé à l'étude du budget primitif le 04 juin dernier.

Il soumet à l'approbation du conseil municipal le budget primitif du budget général pour l'exercice 2020

Dépenses de Fonctionnement

Libellé	Prévisions
Charges à caractère général	611 650.00 €
Charges de personnel	706 900.00 €
Atténuation de charges	4 000.00 €

Autres charges gestion courante	301 500.00 €
Total charges de gestion des services	1 624 050.00 €
Charges financières	34 874.16 €
Charges exceptionnelles	33 500.00 €
Total dépenses réelles	1 692 424.16 €
Dépenses imprévues	50 000.00 €
Virement à la section d'investissement	941 819.30 €
Opérations d'ordre (amortissements)	11 500.00 €
Total Dépenses de Fonctionnement	2 695 743.46 €

Recettes de Fonctionnement

Atténuation de charges	6 000.00 €
Produits des services	75 800.00 €
Impôts et taxes	1 485 500.00 €
Dotations, Participations :	280 656.00 €
Autres produits :	11 000.00 €
Produits financiers	7 200.00 €
Sous Total	1 866 156.00 €
Opérations d'ordre (travaux en régie)	60 000.00 €
Excédent de fonctionnement reporté	769 587.46 €
Total Recettes de Fonctionnement cumulées	2 695 743.46 €

Dépenses d'Investissement

Libellé	RAR 2019	Nouveaux Crédits
Accessibilité ERP-IOP	17 000.00 €	8 000.00 €
Eglise et cimetière	30 000.00 €	
Vidéoprotection	20 900.00 €	
Ecole élémentaire et restaurant scolaire	1 033 791.00 €	146 871.30 €
Espaces Publics 2019	30 000.00 €	
Bâtiments communaux 2019	10 000.00 €	
Espaces publics 2020		107 400.00 €
Ateliers 2020		80 000.00 €
Bâtiments communaux 2020		128 000.00 €
Matériel 2020		12 000.00 €
Stades		15 000.00 €
Informatique 2020		25 000.00 €
Restauration Tableau		11 000.00 €
Vidéoprotection 2020		130 000.00 €
Études rénovation stade DG et salles municipales		200 000.00 €
TOTAL dépenses d'équipement	1 141 691.00 €	1 040 271.30 €
Capital d'emprunts		119 300.00 €
Capital d'emprunts transférés		20 000.00 €
Dépenses imprévues (invest.)		50 000.00 €
TOTAL dépenses financières		189 300.00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 141 691.00 €	1 229 571.30 €
Opérations d'ordre		60 000.00 €
opérations patrimoniales		50 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0	110 000.00 €
Déficit d'investissement reporté		0
Total général Dépenses d'Investissement	2 481 262.30 €	

Recettes d'Investissement

Libellé de l'opération	RAR 2019	Nouveaux Crédits
Subventions	550 000.00 €	
Emprunt		
Dotations		673 123.77 €
Dette récupérable		29 000.00 €
Sous Total - recettes réelles		702 123.77 €
Virement de la section de fonctionnement		941 819.30 €
Produit des cessions		
Opérations d'ordre (amortissements)		11 500.00 €
Opérations patrimoniales		50 000.00 €
Excédent d'investissement reporté		225 819.23 €
Total Recettes Investissement	550 000.00 €	1 931 262.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020,

- 0 abstention
- 2 voix contre (David BITON, pouvoir de Sabine MEKHFI)
- 20 voix pour

Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES n'a pas pris part à la délibération

19 – Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel – 01-01-2021 au 31-12-2024

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Madame le Maire expose à l'assemblée :

- que la commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service, car notre contrat arrive à terme le 31 décembre 2020.
- que le centre de gestion peut souscrire un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative en mutualisant les risques, en vertu de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- que le centre de gestion peut, à cette occasion, organiser une vaste consultation qui offrira à la commune une connaissance éclairée de l'offre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 25 et 26

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986, pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour les collectivités locales et les établissements territoriaux ;

Vu les articles L 140-1 et suivants du Code des assurances ;

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 35 ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1er : Le Conseil Municipal souhaite pouvoir adhérer, le cas échéant au « contrat groupe ouvert à adhésion facultative » que le centre de gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 1er janvier 2021, pour une durée de 4 ans. Le Conseil Municipal charge le centre de gestion du Tarn de négocier la conclusion de ce contrat.

Le Conseil Municipal se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 : Le Conseil Municipal précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers

encourus par les collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC dans les conditions suivantes :

o Agents affiliés à la CNRACL :

Décès, accidents de service, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

o Agents non affiliés à la CNRACL :

Accidents du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.
Article 3 : Le Conseil Municipal souhaite disposer des résultats de la consultation du marché qui précèdera la souscription du contrat groupe.

Article 4 : Le Conseil Municipal charge le centre de gestion d'obtenir les statistiques d'absentéisme de notre collectivité pour la période 2016 à 2019, puisque la commune était adhérente aux contrats groupes du centre de gestion.

20 – Aide et Conseil d'Archivage - Convention de mise à disposition entre le Centre de Gestion et la Commune

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Madame le Maire informe l'assemblée de la possibilité pour la collectivité de bénéficier, par convention de mise à disposition, d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn pour une aide à l'archivage des documents administratifs.

Cette convention définit les conditions pratiques et financières d'intervention du service d'aide à l'archivage du Centre de Gestion. Valable pour une durée ferme de trois ans, elle ouvre droit à différentes prestations :

* un diagnostic pour analyser la situation de la collectivité, proposer des solutions d'interventions, voire sensibiliser le personnel de la collectivité aux méthodes d'archivage.

* un traitement pour trier, classer, inventorier le fonds d'archives et mettre en place une organisation adaptée à la collectivité.

* une maintenance pour mettre à jour le fonds d'archives.

* toute autre prestation selon la demande de la collectivité : formation du personnel, conseil en aménagement de locaux...

Chaque prestation fera l'objet d'un devis établi par le Centre de Gestion, valable pendant trois mois, signé par le Président du Centre de Gestion et par Madame le Maire. Le tarif facturé, fixé par délibération annuelle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, sera celui en vigueur à la date d'établissement du devis.

Madame le Maire propose d'autoriser, dans un premier temps, la signature de la convention de mise à disposition entre le Centre de Gestion et la collec-

tivité et ajoute que, dans le cadre de cette convention, la collectivité pourra solliciter le service d'aide à l'archivage pour toute prestation et après acceptation d'un devis préalablement établi par le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal :

Vu l'article 25 de la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT,
Vu la loi n°79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives,

Après avoir pris connaissance de la convention de mise à disposition proposée par le Centre de Gestion, ci-annexée, et après en avoir délibéré ;

CONSIDERANT qu'il est opportun pour la bonne conservation et tenue des archives de la collectivité de conclure une convention avec le Centre de Gestion, AUTORISE la signature de ladite convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn, afin de pouvoir solliciter des prestations en matière d'archivage, MANDATE Madame le Maire à solliciter l'intervention du service d'aide à l'archivage du Centre de Gestion lorsqu'il le jugera nécessaire, et à signer les devis préalablement à ces prestations.

21 – CONVENTION LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (FOL)

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

La commune est partenaire de la Ligue de l'enseignement (FOL) dans le cadre de la convention «Zig Z'arts Tarn». Deux spectacles sont proposés chaque année aux élèves de cycle 3. La convention arrivant à son terme, il est proposé de la renouveler pour une période de trois ans.

Le montant de la participation par élève et par spectacle, transport compris, est :

- de 5.10 € pour l'année scolaire 2020-2021

- de 5.20 € pour l'année scolaire 2021-2022

- de 5,30 € pour l'année scolaire 2022-2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la ligue de l'enseignement du Tarn pour les élèves du cycle 3 pour la période juin 2020 à juin 2023.

22 – CONVENTION ENEDIS

Présenté par Monsieur Thierry MALLÉ, adjoint en charge des travaux

DELIBERATION

Dans le cadre des travaux de la station d'épuration, une convention de servitude a été signée en juin 2019, après délibération du conseil municipal du 19 juin 2019, pour le changement de deux transformateurs situés l'un rue du Verdier et l'autre rue les Lizes, ainsi que la création de trois canalisations souterraines également nécessaires pour ce projet.

Depuis, le projet a été modifié (déplacement du coffret d'alimentation électrique sur le domaine privé de la commune et réalisation d'une nouvelle canalisation), sur la parcelle AS 0048 au lieu-dit «Les Lizes».

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle convention de servitude avec Enedis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer :

- Une nouvelle convention pour permettre l'installation d'un coffret d'alimentation électrique et une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 11 m selon le plan ci-joint.

- Si nécessaire, l'acte authentique de cette convention avec faculté de subdéléguer.

La séance est levée à 20h30



La campagne d'effarouchement des étourneaux se termine

Commencée dimanche, elle s'est achevée le lundi 31 août à la tombée de la nuit. Le bilan est positif, les étourneaux ont quitté la ville.

A Marssac, près de 20 000 étourneaux dormaient chaque soir, principalement dans les arbres du Vieux Marssac et autour de l'église, ce qui a engendré des nuisances sonores, olfactives et sanitaires. Cette année la municipalité a lancé une campagne d'effarouchement.

Commencée le dimanche 23 août, celle-ci s'est achevée le lundi 31 août. Le résultat ? Les neuf soirs d'effarouchement de 20h15 à 21h15 ont été efficaces.

Un grand merci à Jean, conseiller municipal qui a piloté cette opération de bout en bout.

Des fusées sonores, lumineuses et crépitantes, des pétards effaroucheurs, une sirène et même le souffleur thermique de la municipalité ont été utilisés pour effrayer les étourneaux.

La Municipalité de Marssac remercie les riverains qui se sont portés volontaires sur cette campagne pour qu'elle soit un succès et s'excuse auprès de ceux qui ont été dérangés par celle-ci.

76^{ème} anniversaire de la libération de Gaillac

«Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs du Conseil Municipal,
Messieurs les Officiers, sous-officiers et homme du rang,
Mesdames et Messieurs, chers amis,

En ce jour du 76^{ème} anniversaire de la Libération de Gaillac et des environs, nous nous devions, nous, Anciens Combattants de toutes associations, de commémorer ces faits historiques, car nous ne pouvons oublier ce que nous devons à ces femmes et hommes, que j'ai souvent nommés «Les Soldats de l'ombre» qui ont, au péril de leur vie, défendu avec acharnement leur pays, notre pays «la France».



Ce sont ces «Forces Françaises de l'Intérieur» qui, après l'appel de Général De Gaulle depuis Londres, par leur pugnacité n'ont pas hésité un instant à se regrouper pour affronter un ennemi bien plus aguerris, et ont réussi à les repousser hors de nos frontières afin de libérer la France.

Comme je le fais tous les ans, je remercie au nom du groupe Vendôme la population de Marssac qui n'a pas hésité, au lendemain de l'affrontement meurtrier qui avait eu lieu en bordure de la R.N.88, à proposer ses caveaux afin de recueillir provisoirement les corps des victimes tuées lors de cette attaque.

Nous nous devons, mesdames et messieurs de vous dire encore aujourd'hui merci pour ce geste patriotique.

Vous avez constaté qu'il manque à cette cérémonie Madame Renée Metge née Taillefer, Présidente du groupe Vendôme, qui nous a quitté le 12 février 2016.

La personne qui était à mes côtés il y a 3 ans était un rescapé de ce combat du 17 Août 1944, en la personne de Monsieur Joseph Bronzini, qui avait été fait prisonnier par les soldats allemands lors

de cette attaque. Il avait fait le déplacement depuis Marseille, où il résidait, pour commémorer avec nous ces cérémonies. Le 25 Septembre 2017, Monsieur Joseph Bronzini, âgé de 94 ans, nous a quitté lui aussi.

Ont-ils, ces jeunes maquisards, pensé un seul instant qu'ils ne pourraient pas revenir de cette mission qu'ils avaient mise en place sur cet itinéraire ?

Ont-ils mis en balance leur espoir de vie et la douleur de leurs proches ? Eurent-ils peur lors de ce qui devint leur ultime engagement ? Autant de questions sans réponse. Ils ont accepté de se sacrifier pour donner dignité et honneur à la France.

A nous aussi de nous impliquer auprès de nos enfants et petits-enfants afin de leur rappeler qu'il ne faut jamais baisser les bras face à un ennemi impitoyable.



Et c'est dans le courage et l'abnégation que ces jeunes maquisards ont obtenu la victoire.

Vive la République, vive la France, vive la France libre.»

*Discours de M. Gineste
Président des anciens combattants section de Gaillac.*



Tartes et confitures

La municipalité plante tous les ans des arbres en l'honneur des enfants nés sur la commune.

Nombreux sont fruitiers et actuellement en pleine période de production : pruniers, pommiers, poiriers...

Lors de vos balades dans Marssac, n'oubliez pas de prendre un sac pour cueillir ou ramasser de quoi préparer de succulents clafoutis et autres tartes en tous genres !



Tempo Harmony : vivement la reprise !

Cette longue période de confinement a stoppé net les répétitions du nouveau spectacle de la troupe Tempo Harmony. Cependant, très présente sur les réseaux sociaux, elle en a profité, au fil des jours, pour vous présenter l'ensemble de la troupe : chanteuses, chanteurs, chefs de choeurs, chorégraphe et «petites mains» (n'hésitez pas à nous rejoindre pour être informés de l'actualité de l'association).

La trame du nouveau spectacle est tracée et il s'agit à présent de mettre les bouchées doubles pour le finaliser.

Nous espérons une réouverture prochaine des salles municipales afin de garantir une reprise normale de nos activités.

Dans cette attente, chacun continue à travailler, l'important étant de ne pas perdre la main... ou la voix !



Numéros utiles



Mairie de Marssac	05 63 55 40 47
Gendarmerie	17
Samu	15
<i>ou le 114 pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre</i>	
Samu Social	115
Pompiers	18
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24
Déchèterie de Ranteil	05 63 38 59 80
Déchèterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98
Alcooliques anonymes	05 63 35 66 17
Alzheimer Info	0811 112 112
Cancer Info Service	0810 810 821
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24

Coronavirus Covid-19

0 800 130 000

Drogues Info Service	0800 23 13 13
Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Ecoute Handicap moteur	0800 500 597
Ecoute Infos Sclérose en plaques	0800 854 976
Enfance et Partage	0800 05 12 34
Protection et Assistance aux personnes âgées	0800 020 528
Sida Info Service	0800 840 800
SOS Amitié	05 63 54 20 20
SOS Enfants disparus	0810 012 014
Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Tabac Info Service	0825 309 310
Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Allo Enfance maltraitée	0800 559 557
Docteur nuit urgence et week end	3966

Rencontre entre les nouveaux élus et le personnel municipal

C'est le 6 juillet qu'a eu lieu cette sympathique rencontre entre les nouveaux élus et les agents de la commune, tous conviés pour l'occasion.

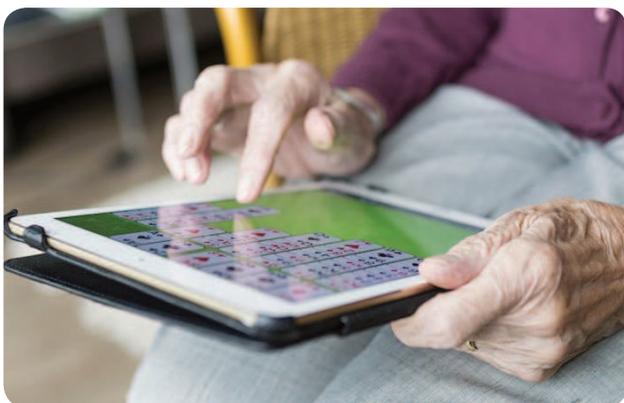
Dans une ambiance simple et décontractée, après un court discours de Madame le Maire, toutes et tous ont pu échanger et faire connaissance autour d'un buffet bien garni, fourni par les commerçants de Marssac.



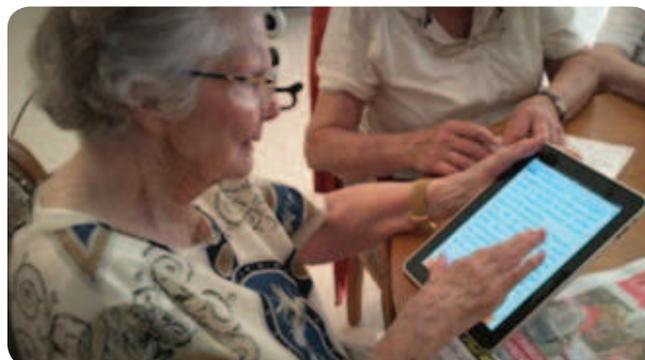
Le CCAS de Marssac lance des ateliers gratuits pour les Séniors autour du numérique



Pour apprendre à utiliser smartphone, et/ou tablette en toute sérénité et en toute confiance



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le bureau du CCAS de la mairie de Marssac au 05 63 55 40 47.



Quand ?

Deux ateliers sont mis en place à Marssac à partir du 1er octobre. L'un fonctionne les jeudis, de 14h à 16h, l'autre fonctionne les vendredis de 14h à 16h.

Où ?

Les deux ateliers se dérouleront à Marssac, dans la nouvelle Salle Tonimarié, au 12 de l'avenue d'Albi.

Comment ça fonctionne ?

Chaque atelier comprend 10 séances d'apprentissage de 2h chacune

Les inscriptions sont limitées à 5 personnes par atelier. Si trop de demandes, d'autres sessions seront organisées en 2021.

Il est demandé aux personnes d'être présentes à chacune des 10 séances de l'atelier dans lequel elles se sont inscrites.

Durant les séances, des tablettes sont mises à la disposition des personnes qui n'en ont pas.

Pour s'inscrire, c'est tout simple !

Découpez le coupon réponse ci-dessous, remplissez-le et déposez-le au bureau du CCAS de la Mairie de Marssac, avant le 23 septembre 2020.

Inscription gratuite. Coupon à déposer en Mairie avant le 23/09/20

Où ?

Salle Tonimarié - 12 Avenue d'Albi
Marssac sur Tarn

Quand ?

Choisissez le jour qui vous convient

- Jeudi de 14h à 16h
- Vendredi de 14h à 16h

S'inscrire

Nom _____

Prénom _____

Téléphone _____

Signature _____